

Livret de famille

Livret de famille

Le livret de famille est un document officiel remis à la naissance du 1^{er} enfant ou lors du mariage. Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille. Il doit être mis à jour à l'occasion de tout événement survenu après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès, etc.). Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol. Le livret contient également des textes portant sur le droit de la famille.

- › [Délivrance à la naissance du 1er enfant](#)
- › [Délivrance lors du mariage](#)
- › [Mise à jour : mariage, naissance, divorce, décès...](#)
- › [Second livret lors d'une séparation](#)
- › [Perte, vol ou destruction du livret](#)

Voir aussi...

- › [Actes d'état civil](#) (particuliers)

CONTACT



DÉMARCHES

Service accueil - Formalités administratives - Etat civil

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ etat.civil@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE

